SPECTATEUR CANADIEN,
GAZETTE FRANÇAISE DE MONTREAL,
JOURNAL de LITTERATURE, de POLITIQUE et de COMMERCE.

RESPICERE EXEMPLAR VITÆ MORUMQUE...*Hor.*

TROS TYRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGETUR...*Vir*

Volume XV. MONTREAL, MERCREDI, 31 OCTOBRE, 1827. *Numéro* 75

IMPRIME' ET PUBLIE' PAR JAMES LANE
Rue Saint Paul, No. 29.
Près du Nouveau Marché

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt chelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion : et de Vingt chelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois d'avance.

Ceux qui voudront discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même tems leurs arrérages, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivans.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six lignes et au dessous, première insertion, 2s. 6d. et chaque suivante, 7½d.

Dix lignes et au dessous 3s. 4d—et chaque suivante, 10d au dessus de dix lignes, 4d par ligne, et chaque suivante, 1d.

*** *Les avertissemens non accompagnés d'ordre, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.*

AGENS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

Mr. Joseph Tardif,—*Québec.*
Le Docteur Trestler.—*Sainte Anne.*
A. Gagnon, Ecuyer,—*Rivière du Loup*
Mr. L. Lafreniere,—*Maskinongé.*
H. Olivier, Ecuyer,—*Berthier.*
Benjamin Beaupré, Ecuyer.—*L'Assomption*
Mr. John McKenzie.—*Terrebonne.*
Michel Fournier, Ecuyer,—*St. Eustache*
A. M. Boucher Ecuyer,—*Laprairie.*
Major Weilbrenner,—*Boucherville.*
Joseph Bresse, Ecuyer.—*Chambly.*
Benjamin Cherrier, Ecuyer.—*St. Denis.*

QUINCAILLERIE.

LE soussigné a reçu un assortiment général d'outils de charpentier, garnitures de cuivre pour les meubles, petits poeles et grilles de chambre, chaudrons marmites, brosses, meules, serrures, gonds, cloux &c.

INSTRUMENS DE CHASSE ET DE PECHE,

Fusils à percussion, à un seul coup et à deux coups, pistolets, platines à piston, caps sacs à poudre et à plomb, poudre et plomb à tirer, Manches de lignes, lignes de soie et de crin à pareille, hameçons à brochets artificiels et ... avec du fil de laiton, boetes à appas, paniers, de boyau, herbe à lignes, dividoires, &c &c.

JOHN WILSON.
103 Rue St. Paul.
Montréal, 18 Août 1827.

COMPAGNIE D'ASURANCE DU PHENIX DE LONDRES.—Les Soussignés ayant été nommés, ensemble et chacun d'eux séparément, Agens de la Compagnie d'Assurance du Phenix de Londres, contre les accidens du feu, pour les provinces du Canada, prennent la liberté de l'annoncer au public et de solliciter la continuation de l'encouragement si long tems et si libéralement accordé à la dite Compagnie dans ces provinces.

Les polices d'assurance, issues par les derniers agens, dans tous les cas où le risque reste le même, peuvent être renouvelées, à mesure qu'elles expirent en payant aux soussignés les taux pour l'année suivante.

Les risques ordinaires, comprenant ceux des Vaisseaux sur les chantiers, ou à l'ancre dans le port continueront d'être pris, à ce Bureau, à des taux moderes, et les agens sont autorisés à assurer des sommes jusqu'au montant de vingt-mille Louis, dans un seul risque.

Pour assurances à Quebec, s'adresser à Messieurs Gillespie, Finlay, & Co.

GEORGE MOFFATT,
JOHN JAMIESON, } *Agens*
R. GILLESPIE, Jr.
Bureau du Phénix, Montréal, 5 Juin 1827.

TABAC EN TORQUETTE.

A VENDRE par le Soussigné 50 barils de Tabac en petite Torquette, de la meilleure qualité, venant du Haut Canada, lequel sera vendu à bas prix pour argent comptant, ou à Court Crédit,

O. BERTHELET.
Montreal 27 Juillet, 1827. —xf—

AVIS.

A vendre ou à louer et livrer immédiatement.

UN TERREIN spacieux, une MAISON à deux étages, une laiterie, une glacière et un hangar à trois etages qui renferme une boulangerie en pierre ; un autre hangard à deux etages, deux grandes remises, une écurie, une belle grange et autres petites bâtisses en bois ; le tout nouvellement bâti et retabli ; une potasserie considerable.

Item, un lopin de terre, tenant au dit emplacement d'environ dix arpents.

Un autre lopin de terre, d'environ neuf arpens en superficie, dans la commune située village de Boucherville. Le susdit établissement peut convenir particulièrement à un marchand, et est très avantageux pour y construire des vaisseaux ayant une grève de quatre arpents de front convenable à tirer des bois de construction, agréablement situé.

Item, un superbe lopin de terre dans une place retirée et d'une belle perspective, d'environ vingt arpens, sur le quel il y a une maison à un étage, une laiterie et glacière en pierre, un grand hangard à trois etages, deux remises, une grande ecurie et autre petite bâtisse, en bois, le tout peint en rouge, et dix huit arpens de terre en prairie, situes au village de Varennes.

Item, un grand lopin de terre dans le Township de Godmanchester d'environ quinze cents arpens. Le tout à vendre ou à louer par petits lots ou par grands lots, en donnant un crédit libéral et un titre du sherif si on l'exige.

Pour les particularités il faut s'adressee à.

CHRISTOPHE D. DECELLE

A VENDRE par le Soussigné à sa Maison rue St. Paul, No. 147.

Vin de Bordeau, de Barsac, de Sauterne de Haut-Brion, de Sicile, d'Espagne, de Teneriffe, Fayolle, de Port, de Madère, de champagne, fort esprit de la jamaique, sucre blanc, casonade, Poivre, cloux de Girofle, Fer, vitres et cloux assortis, de la cire blanche, des Cierges et un grand assortiment de marchandises sèches.

JOSEPH ROY.
Montréal 1er Septembre, 1827.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE A SES MAGAZINS No. 22 Rue St. François Xavier.

VINS de Bordeaux en fûts et en Bouteilles :

Idem de Frontignan, Champagne, et de Muscatel et le Sicile, d'Espagne, de Port, de Madère ; Esprit de la Jamaïque, Poivre, Canelle, Cloux de Girofle. *Toutes-Epices*, Caffé, Indigo, Noix de Barcelone, &c.

Toiles de Bluteaux patentées et de Laiton ; Lampes de Bronze très elegantes, Plomb-rouge, Sec, Peinture, Vitres, Mastic, Cloux assortis, Fer, Acier ; et son assortiment ordinaire et très général de Marchandises Sèches.

Messieurs les Curés et Marguilliers trouveront chez le Soussigné du vin *pur* pour la messe ; de la Cire blanche pour Cierges, de l'Or en feuillets pour dorures, Decorations superbes pour les creches de Noel, Calices, Ciboires, Burettes, &c. &c. &c.

FR. ANT. LAROQUE.
Montréal, 25 Juin 1827. xf.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT dans le Fauxbourg de St Antoine, contenant 41 pieds de front sur 92 de profondeur. Pour les termes il faut s'adresser à Olivier Berthelet Ecuier, ou a—— J. E. DECARY.
Montréal 6 Oct. 1827.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, *DE LONDRES, D'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE.*

Etablie par Acte du Parlement, Capital Cinq Millions Sterling.

LES AGENS pour cette Compagnie prennent la liberté d'annoncer au public, qu'ils continuent à assurer contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, dans quelques parties que ce soit des Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Ils prennent la liberté de rappeller au public les avantages importants et frappants qui suivent, qu'obtiendront ceux qui assureront avec la Compagnie de l'Alliance.

1°. Parfaite sureté.
2°. Honneur et libéralité dans la compensation des pertes.
3°. Primes modiques d'Assurance.
4°. Participation aux profits.
5°. Ceux qui obtiendront une compensation pour pertes causées par le feu, ne seront pas par là privés du droit de participer aux profits de la Compagnie.
6°. Les pertes causées par la foudre seront compensées.
7°. Les Agens sont autorisés à s'arranger et payer pour les pertes, dans ce pays, sans avoir recours au bureau de direction à Londres.
8°. Les frais raisonnables encourus à sauver les effets du feu seront payés.
9°. Dans le cas où des propriétés ou effets seraient assurés pour une somme moindre que leur valeur réelle, la Compagnie pourra toute la perte qui aura été essuyée, sans pourtant excéder la somme assurée.
10°. L'échelle étendue sur la quelle la Société est formée donne lieu de présumer que les profits à partager seront considérables.

M'KENZIE, BETHUNE, & Co. Agens.
Bureau de l'Alliance,
Montréal, 2 Octobre 1826.

VERITABLES FAULX D'ALLEMAGNE à vendre
EUSTACHE PREVOST.
Montréal 9 Juin, 1827.

ARGENT COMPTANT POUR DES

GUENILLES !

WHITING & MOWER recevront des GUENILLES en échange pour toutes sortes de Livres d'Eglise et d'Ecole, Papier, &c. à raison de 4 sols par livre. Ils donneront aussi en argent le plus haut prix courant, au No. 10 Rue St. Paul, Montreal.
24 Septembre, 1825.

MAISON de PENSION.—Le Soussigne reconnaissant de la portion considerable de la faveur du public qu'il a eprouvée, tandis qu'il tenait l'hotel de Ste-Marie, prend la liberte de prevenir respectueusement qu'il a ouvert une MAISON de PENSION, pour recevoir un nombre choisi de PENSIONNAIRES permanents ou passagers dans la MAISON occupée dernièrement par Jos. Leslie, Ecr, rue St. Gabriel, No. 15. Les CHAMBRES sont spacieuses et bien aérées et vu leur proximité de plusieurs bureaux publics, bureau du Scheriff, Cour d'Audience, &c ainsi que du port, il se flatte que par ses efforts pour satisfaire, et en fournissant les meilleures viandes, &c. qu'offrent les marches, il meritera une part à la faveur publique.

WILLIAM CAMPBELL.

N. B.—Il y a une bonne Cour et de bonnes Etables.

A. LOUER,

Au-dessous de la Maison ci-dessus, DEUX BONNES VOUTES à l'épreuve du feu.
Montréal, 13 Avril, 1827. —17—

ECARTES OU VOLES

DES TERRES DE Mr. JOHN CLARK au lieu appelé MILE END, une JUMENT americaine d'un rouge brun, âgée de 10 ou 12 ans, ayant la crinière et la queue noires, quelques tâches blanches à la tête, et quelques autres tâches blanches.—Aussi un POULAIN d'un an, d'un brun foncé—il avait une muselière pour l'empecher de têter. Quiconque donnera au Soussigné des informations pour les faire retrouver l'un et l'autre ou l'un d'eux, recevra une récompense généreuse outre toutes les dépenses raisonnables.

STANLEY BAGG.
Montréal, 25 Juillet 1827. xf.

AVIS.

LE SOUSSIGNE' informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il s'est procuré à grands frais et avec des peines infinies un grand et complet assortiment de TABAC, en feuille et manufacturé, de TABAC en poudre &c. qu'il prend la liberté de leur offrir en vente, à son magazin No. 134, Rue St. Paul, à l'enseigne du CANADIEN. Persuadé que sa marchandise est égale, sinon supérieure, à toute autre en cette ville, il sollicite particulièrement l'attention des acheteurs qui peuvent être assurés qu'il la leur fournira aux plus bas prix possibles.

C. PERRY.
Montreal, 6 Juillet 1827 xf

AVIS.

HYPOLITE NICOLAS VALLE'E,—Coiffeur Perruquier &c. &c. &c, arrivant de Paris, informe les Dames et Messieurs de Montréal et de ses environs qu'il s'est établi chez Mr. Jos. CICARD DE CARUFEL au Nouveau Marché, où il espère, par son attention, mériter et recevoir l'encouragement libéral que le public de cette ville a toujours accordé aux artistes.

H. N. VALLE'E *se transportera (lorsqu'il en sera requis)* à la résidence des personnes qui voudront l'honorer de leur pratique, aux prix les plus raisonnables.

N. B.—Il est inventeur d'une Pommade qui empêche les cheveux de tomber ; et la garantit de la meilleure qualité, et qu'il donnera GRATIS à ceux qui, désireront en faire l'épreuve pour s'en convaincre.

Montréal, 20 Octobre 1827.

NOTICE.

HYPOLITE NICHOLAS VALLE'E & Co. Hair dresser &c. &c. inform the Ladies and Gentlemen of Montreal and its vicinity, that they have established themselves at Mr JOSEPH CICARD DE CARUFEL New-Market Place, where they hope, by their attention to merit a Share of the public patronage.

They will (when required) attend Ladies or Gentlemen, at their own residence on the most moderate terms.

H. N. V. is inventor of a Pommatum to prevent the Hair from falling, which he will give *gratis*, to those who will make Self Experience.

Montreal 23 October 1827.

A VENDRE.—UNE JOLIE MAISON DE PIERRE à un etage, avec hangard, &c. bâtie l'année dernière et un arpent de terre, située à Longueuil, près de l'atterage du bâteau à vapeur l'*Annesley*, vis-à-vis du nouveau marché ; tres bien adaptée pour une auberge, formant le coin du chemin de la Grande ligne. Il y a aussi attachée à la propriété une excellente traverse. Il sera donne un titre du sherif, si on l'exige. Pour les particularites, s'adresser à

URBAIN RACICOT,
Au fauxbourg de Québec.
Montréal, 21 Avril 1827. 20—xf.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer les citoyens de cette ville qu'ils se proposent d'entretenir toutes les rues de la ville pendant la saison d'hyver, c'est-à-dire d'abattre les cahots et faire enlever les neiges au même taux que ci-devant ou même à celui pour le quel tous autres individus pourraient le faire, pourvu, que ce ne soit pas moins de *quatre* ou six deniers du pied, suivant la position des rues. Chaque souscripteur payera en souscrivant la moitié du montant de la souscription et le reste dans le cours de Février prochain. En conséquence les soussignés, en sollicitant la faveur des citoyens de Montréal, promettent de faire tous leurs efforts pour les contenter ; de remplir leur obligation avec exactitude et diligence et mériter par là la confiance publique avec laquelle il se souscrivent.

Jos. LEDUC & C. A. LABERGE.
Montréal 17 Septembre, 1827.

A LOUER POUR UNE OU PLUSIEURS ANNE'ES à compter du 1er Octobre prochain, La Maison, emplacement et dependances ci devant occupes par feu Dame Veuve Rousseau, joignant en front la Rue Notre Dame, d'un côte Olivier Berthelet Ecuyer et d'autre coté le Docteur Bender avec, ou séparément de, la Voute y contigue en profondeur faisant face sur la Rue St. Jacques.—On connaitra les conditions &c. en s'adressant à la soussignée sur les lieux.

MARGUERITE ROUSSEAU.
Montreal, 6 Septembre 1827.

COMPAGNIE DES TERRES DU CANADA.

LES personnes qui desirent acquerir des parts des RESERVES DE LA COURONNE dans les DISTRICTS de Gore, de l'OTTAWA, de BATHURST ou de JOHNSTOWN, sont requises de faire application, dans la forme ci-jointe, avec les blancs remplis, par lettres, franches de port, adressées à JOHN GALT Ecuier, Superintendant de la Compagnie du Canada, a York.

Les reponses seront transmises avant le 15 Decembre ; et pour epargner du temps et des frais aux applicants dont les offres pourront avoir été acceptées, un des employes de la Compagnie sera aux lieux suivans aux temps fixés, pour completer l'achat.

WILLIAM DUNLOP
Gardien des bois de la Compagnie &c.
Bureau du Gardien, Guelph, 10 Octobre 1827.
Brockville, le 5 Janvier,
Perth, le 10 Janvier,
Bytown, le 21 Janvier,
Cornwall, le 30 Janvier.

1827.
No.

A LA COMPAGNIE DES TERRES DU CANADA.

Je desire acheter le lot No.
dans la concession du et je payerai pour icelui à raison de par acre, de la manière suivante :
comptant,
instalmens payables annuellement, avec intérêt de six par cent
Et je me conformerai à tous les termes et conditions que la Compagnie pourra établir, pour régler l'établissement de ses terres.

Ma famille consiste en personnes ; l'ainé de mes enfans est âgé de ans et mon plus jeune de ans. Je suis natif de dans je suis de métier ; le lieu de ma residence est et pour mon caractère je renvoie à et je professe la Religion adresses
Le Bureau de Poste le plus proche dans }

MADAME TRUDEAU—prend de nouveau la liberté d'informer ses amis et le public qu'elle réside encore dans le fauxbourg Ste. Anne où son ACADEMIE continue d'être ouverte pour l'instruction des Jeunes Demoiselle, dans les différentes branches d'un éducation d'utilité et d'agrément.

MADEMOISELLE OLIVER, son assistante, de Kingston enseignera aux jeunes Demoiselles, l'Arithmétique, la Tenue des livres, l'Usage des Globes, la peinture en couleurs à l'eau, à broder, &c. Conditions, pour la pension de l'âge en y comprenant la musique la danse &c &c £40.—Par an.

Montreal, 8 Août 1827. xf

AVIS est par le présent donné aux Charroyeurs d'eau et aux Charretiers que les Volontaires de l'Association du Feu, le PHENIX, portant l'habit rouge, ont dans tous les cas, lorsque l'alarme du feu sonnera en état d'offrir les recompenses suivantes (par la libéralité de A. Bigelow Ecr. Agent de la compagnie d'Assurance, l'ETNA ;) SAVOIR : à l'individu qui conduira le premier là et alors une tonne d'eau TROIS PIASTRES, au second une somme de DEUX PIASTRES, au troisième ensuite, UNE PIASTRE et au quatrieme celle de DEUX CHELINS et DEMI, courant, et que pour toute autre tonne d'eau, ils donneront le prix généralement accordé aux gens du voisinage du lieu où le feu pourrait avoir pris. Et pour éviter toute mesintelligence une personne se tiendra près de la pompe pour donner des billets à la livraison de l'eau, lesquels billets seront immédiatement payés en s'adressant à,

THOS. D. HARRIS,
Lieut. de la 4e. Division des Vol. du Phœnix,

☞ Toutes personnes qui recevront un secours d'eau des charretiers rendront service au CLUB en leur en donnant un avis exact.

A LOUER,

Du 1er Novembre au 1er Mai prochain pour un a

LES MAISONS et LOGEMENS sous mentionnés dans les Casernes aux postes ci-après :

CASERNES DE LA PRAIRIE.

Cinq logemens consistant chacun en chambres.
Moitié de la Maison de Pierre, consistant en 8 chambres,
La Maison du Corps de Garde,
Les Logemens de l'adjudant, consistant en 4 chambres.
Un magasin, ci-devant employé par le Commissariat.

BLAIRFINDIE.

12 chambres vacantes, qui peuvent servir comme quatre Logemens.

CHAMBLY.

La Maison ci-devant occupée par l'Enseigne Macdonald, consistant en 4 chambres et une cuisine.
La maison dernièrement employée pour maison d'école.
L'Hotel de Officiers dans les Casernes de la cavalerie, consistant en 4 chambres, cuisines et 2 Caves.
Douze chambres vacantes, ci-devant habitées par les Officiers, peuvent servir pour quatre logemens.
Des parts de la commune à ce poste seront accordées pour servir de jardins, mais le gouvernement ne fournira point de clotures.

LES CEDRES.

LES MAGASIN et QUAI ci-devant occupés par le Commissariat—Le Gouvernement se réservant le droit de s'en servir quand il aura besoin pour le transport d'effets publics au Haut Canada.

CONDITIONS.

Que le Gouvernement ne sera tenu qu'aux réparations extérieures.
Que la disposition des chambres ne sera point changée
Que le loyer sera payé par trimestre et d'avance au fournisseur à Montréal.
Que les batisses et logemens seront remis en aussi bon etat que lorsqu'ils auront ete reçus, et à la demande de officier respectif de l'ordonnance de sa Majesté, à Montréal qui recevra les propositions scellées qui seront adressées au bureau de l'ordonnance jusqu'au 25 Octobre de ceux qui desireront louer du 1er Novembre prochain, et jusqu'au 31 Mars 1828 de ceux qui voudront louer du 1er Mai prochain.
Les différens logemens peuvent être vus, si on s'adresse aux Maîtres des Casernes sur les lieux.

Bureau de l'Ordonnance, }
Montréal 21 Septembre, 1827. }

THE COLONIAL MAGAZINE.

LES souscripteurs à cet ouvrage sont respectueusement informés que le délai qu'a éprouvé sa publication vient du celui qu'a rencontré l'Editeur pour se procurer un établissement convenable. Ayant maintenant accompli cet objet, et s'étant procuré une excellente presse avec un assortiment complet de caractères, l'Editeur a la satisfaction d'annoncer que son imprimerie sera bientôt en opération et que le MAGAZINE paraitra sans retardement.

L'époque precise de la publication du 1er No. sera bientôt annoncée ; et en même tems ceux qui veulent favoriser cette entreprise, et qui n'ont pas encore souscrit, sont respectueusement priés de transmettre leurs noms aux agens.

MM : E. R. Fabre & Cie. . . . . Montreal, B. C.
M. Joseph Tardif . . . . . . Quebec,
John Bignell, Ecuier, P. M. Trois-Rivières,
Lawrence Kidd, Ecuier, P. M. La Prairie,
Louis Marchand, Ecuier, P. M. St. Jean,
Docteur Lionnais. . . . . . . Chambly,
Thomas Mc Vey, Ecuier, P. M. Isle aux noix,
Silas Hubbell, Ecuier, P. M. Champlain—N. Y.
et au Mr. S. H. Wilcocke, Plattsburgh, Etat de New-York ; et tous les agens, et autres, qui ont des listes de souscripteurs, sont priés de transmettre à l'Editeur les noms des souscripteurs à fin qu'il puisse déterminer le nombre des exemplaires qu'il faudra tirer.

Il part maintenant de Montreal, deux postes par semaine, les Jeudi et Samedi, il sera facile d'envoyer des lettres et des papiers à Plattsburg, N. Y. Via *Champlain* ; mais il faut que le port jusqu'aux lignes soit payé, car ils ne lui parviendraient pas.

Les Editeurs des publications périodiques, qui voudraient échanger avec le COLONIAL MAGAZINE, enverront leurs numéros à Mr. S. H. Wilcocke imprimeur, Plattsburgh, N. Y.

CONDITIONS

Le COLONIAL MAGAZINE paraitra chaque mois par numéros de 80 ou 100 pages in 8o. formant par an 2 Volumes à SIX PIASTRES par année.

On ne recevra point de souscription pour moins de 6 mois et quand des souscripteurs voudront discontinuer, ils en donneront par écrit, d'avance, un avis de trois mois.

Il devra être payé UNE PIASTRE en souscrivant ; DEUX PIASTRES en recevant le 1er numéro, et ensuite TROIS PIASTRES régulièrement au commencement de chaque semestre.

Les personnes qui paieront autrement qu'en *argent*, auront à payer sur le pied de HUIT PIASTRES par an.

Le port, la poste, les frais de transport du lieu où l'ouvrage sera imprimé, seront à la charge des abonnés.

Il sera donné avec chaque volume une page de titre et une table.

L'Editeur saisit cette occasion pour offrir ses remercimens au public pour l'encouragement qu'il en a déjà reçu, prouvé par le grand nombre de ses souscripteurs ; et il prend la liberté de les assurer qu'il fera tous ses efforts pour mériter la continuation de leur appui.

Plattsburg, 25 Juillet 1827.

A VENDRE deux maisons de bois, avec bâtimens et dépendances, l'une formant le coin des rues Constant et Lagauchetière, l'autre contigue dans la rue Constant. Elles sont toutes deux en bon état, et seront vendues à bon marché, avec des termes faciles.—S'adresser au soussigné FRED. FRASER.
Montréal, 6 Septembre, 1827.

NOUVELLES ETRANGERES.

Le navire Cadmus, Cap. F. Allyn est arrivé le 23 du courant à New-York, du Havre d'où il a fait voile le 16 de Septembre. Il a apporté les journaux de Paris et du Havre jusqu'au 15. Les avis de Londres sont du 12, et ceux de Liverpool du 10.

Turquie et Grèce—Les nouvelles de Constantinople datent du 22 Aout. A cette époque l'ultimatum des puissances avait été presenté à la Porte depuis huit jours, et il ne lui restait plus que cinq jours pour deliberer; le délai d'un mois dont on était convenu dans le principe ayant été regardé comme trop long et diminué de moitié. Les Ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie, l'avaint présenté ensemble; et le Reis Effendi après s'être informé du contenu par ses drogmans, sans en recevoir de réponse satisfesante l'avait mis de côté. Les journaux Européens émettent très naturellement une foule de conjectures différentes sur le sujet, et publient tous les bruits qui circulent. On rapporte que M. Stratford Canning a pressé l'Internonce d'Autriche de conseiller au divan d'accepter les propositions, mais qu'il s'y est refusé. Aussi que le Ministre Prusse à fait au Reis, Effendi quelques représentations qui n'ont point produit d'effet. Le tems fixé devait expirer le 31 Aout.

Cependant, les trois puissances rassemblent leurs escadres dans l'Archipel; la meilleure preuve que nous ayons vue pour prouver qu'elles adhèrent à leur résolution de faire quelque chose pour la Grèce et pour l'humanité. Une force assez considérable était déjà réunie sur les mers de la Grèce; et il parait que les ports du Peloponese ou les lieux voisins seront leur rendez-vous.

On assurait que le Pacha d'Egypte a reçu des défenses expresses d'envoyer sa nouvelle expédition contre la Morée; mais la Gazette d'Angsbourg dit depuis qu'elle a fait voile pour Navarrin, le 1er Août, et qu'elle consiste en 100 vaisseaux montés par 4000 hommes. Nous espérons néanmoins que ce rapport n'est pas fondé, et nous ne pouvons le croire; à moins que les rapports du mécontentement du Pacha, ne soient bien fondés, et qu'il ne parte comme ami secret de la Grèce. Il était arrivé à Alexandrie des vaisseaux avec 250 esclaves Grecs, pris par Ibrahim à la bataille de Scmul, et qui avaient été transportés dans l'intérieur. Cette nouvelle parait un peu contradictoire; mais l'inactivité actuelle des troupes Egyptiennes dans la Morée nous donne à espérer qu'Ibrahim a mis fin à cette œuvre de destruction.

Le Lord Cochrane a pris un vaisseau de guerre Turc, (nous croyons que c'est une nouvelle prise,) et un autre batiment. On mentionne qu'il a été incapable d'organiser les escadres Grecques, et qu'il est réduit à ne compter que sur ses propres forces. Les pirates Grecs ont pillé plusieurs vaisseaux dans le Levant et dans la mediterranée; un navire Français parti de Marseilles pour Alexandrie avec des provisions, un navire Autrichien chargé de marbres pour le Pacha, &c. Un navire Anglais a conduit à Malte un batiment Grec chargé de marchandises anglaises reclamées par ceux à qui elles appartenaient.

Un papier Anglais du 10 de Septembre dit que les Cours de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie sont unanimement d'accord que le Comte Capo d'Istria accepte le Couvernement de la Grèce.

Nous sommes très flattés d'observer une mesure adoptée par les Russes:—Tous les vaisseaux Russes ont reçu les ordres de cesser de transporter des munitions à aucune des parties belligérentes, sous peine de confiscation entière, et l'amiral a déclaré qu'il garderait une stricte neutralité.

Les vaisseaux de guerre Français Trident, Breslan, Provence et Scipion, sont partis d'Alger pour Milo; et toute l'escadre devait y être rendue le 25 Aout.—L'escadre Anglaise était déjà sur ces parages, et on avait vu la flotte Russe passer le détroit. On supposait qu'ils seraient tous prets à agir de concert vers le 1er Septembre.

ESPAGNE.—Les insurrections Carlistes dans le nord ont pris un aspect si formidable que le cabinet même de Madrid s'est enfin éveillé de son assoupissement et a envoyé une armée de 12,000 hommes contre es revoltés. Des rapports de differents endroits parlent de la levée de nouveaux corps de troupes, et d'actes d'hostilité. Le Général Monet, qui commandait dans la vieille Castille, a reçu du Roi toute autorité pour agir contre les Rebelles, et le 3 S-ptembre il a laissé Madrid pour se rendre à son poste. On dit qu'il doit agir de concert avec Campo Sagrado dont la résignation n'a pas été acceptée. Le General Manso a proposé un plan d'opération qui réussira difficilement, à ce que l'on craint, à abattre la revolte à une époque aussi avancée, chose qu'il est peut être impossible qu'il fasse, sans avoir du secours de l'étranger pour lequel on rapporte qu'on a fait application auprès de la France. Il y a en Catalogne assez de troupes Françaises pour rendre un secours efficace.

Cimbero, qui s'attendait à prendre le commandement de la citadelle de Barcelonne, à son évacuation par les Français a été arrêté, accusé d'avoir entretenu une correspondance criminelle avec les factionnaires.

Quelques rapports du nord disent qu'il a été formé à Vich une junte provisionnelle (le nœud d'un gouvernement rebelle.) Mais on ne connait encore rien de certain; il vient de s'en former une à Monresa.—Caston qui est en possession d'Olot a fait sortir une proclamation invitant le peuple à voler aux armes en defense de la religion et du trône.

PORTUGAL.—L'Infante Régente est arrivée au Palais de l'Ajuda le 28 Août, avec une escorte composée en grande partie d'Anglais. Sa santé parait être encore mauvaise, car elle va prendre les bains de mer à Caxias.

Nous n'entendons parler à présent d'aucun trouble dans la capitale ou dans le pays, et nous concluons que tout est maintenant tranquille. Le Gouvernement a néanmoins jugé à propos de soumettre la presse à une nouvelle censure, en conséquence, dit-on, des efforts de quelques individus qui ont méconnu l'autorité de la Régente et desirent detruire la tranquillité publique. Le 27 fut publié à Lisbonne un décrét déplaçant dans cette ville et à Oporto les censeurs qui avaient admis dans les Gazettes des publications inflammatoires, et en nommant d'autres pour leur succeder. Il parait que ces journaux avaient attaqué les Gazettes de Lisbonne pour avoir publié les décrêts de l'Empereur du Brésil.

Plusieurs individus arrêtés dans les derniers troubles sont encore dans les cachots, et on s'occupe à leur procès. On veut les faire tous passer pour des républicains. Il est à remarquer que la Régente parle encore des mesures qu'elle adopte comme étant seulement temporaires limitant leurs opérations jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres. On ne sait quand Don Miguel doit être attendu; mais les circonstances font croire qu'il arrivera bientôt en Portugal; et le parti Constitutionnel et le parti Anglais paraissent encore favoriser la croyance que Don Pedro est en route afin d'ajuster autant que possible de leur côté la balance dans l'opinion publique.

AUTRICHE Cinq régimens Hongrois doivent former partie du corps d'observation que l'Autriche aura sur les frontières de la Turquie, en cas de guerre entre la Russie et la Porte.

Des lettres des frontières de la Moldavie annoncent qu'un grand conseil de guerre, composé d'officiers du corps de Bessarabie, s'est tenu a Heschenoff.

POLOGNE.—Les nombre des individus arrêtés dans le Grand Duché de Pason, comme complices dans la conspiration de Pologne ne se montait qu'à quatre—leur procès se fera en même tems que celui des Polonais.—On ne croit pas que l'Empereur usera de sévérité à leur égard.

RUSSIE.—Des lettres de Berlin du dernier d'Août disent que tous les avis privés de la Russie font mention de grands mouvemens parmi les troupes, et que l'on parle de lever en masse les Cossaques du Don. Quelques uns assurent que l'armée de Witgenstein en Bessarabie sera mise en état de faire la guerre. Les écrivains remarquent que quoique ces bruits ne soient *probablement pas exacts, ces mouvemens annoncent* néanmoins quelque chose de peu commun; et sont dus peut être en grande partie aux *mauvais succès* de l'armée en Perse. Ainsi nous devons encore croire que les premières nouvelles de ce pays étaient fondées. Nous voyons cependant que les Autrichiens vont avoir une armée d'observation pour surveiller les Turcs, et qu'une Escadre Russe d'une force considerable se prépare à faire voile dans la mer noire de sorte qu'il y a encore lieu d'espérer que les préparatifs militaires seront destinés à coupérer dans une meilleure cause que la guerre avec la Perse.

Le 22 Aout l'Empereur de Russie a assisté à une assemblée du Senat de Direction, honneur qui n'avait pas été rendu depuis le règne de Paul.

Les provinces méridionales de la Russie ont dernièrement beaucoup souffert des ouragans et du feu.

ANGLETERRE

Londres, 12 Septembre.—Le grand sceau été a apposé à des lettres patentes créant le Comte Darlington, Marquis de Cleveland. Mr. Stanley membre pour Preston succède au Très Hon. R Wilmot Horton comme sous Secrétaire pour les Colonies. Ces faits sont importans sous un double point de vue. Ce sont des marques de faveur de la part de Sa Majesté, pour les membres du parti Whig, qui l'ont supporté dans un moment où sa prerogative et la stabilité de son gouvernement étaient menacés; ils font voir en même temps la parfaite harmonie qui règne dans l'administration, M. Huskisson, qui est le chef du parti Tory dans la Chambre des Communes et un des principaux Ministres qui appartiennent à ce parti, ayant choisi pour son sous Secretaire, un Monsieur qui est le représentant d'une des principales familles Whigs. Mr Stanley dans ses premiers discours dans la chambre des communes s'est fait distinguer autant par ses raisonnemens solides, et ses connaissances étendues, que par son éloquence; s'il répond à l'attente que ces essais ont fait concevoir de lui, il sera un acquisition d'importance pour le Ministère."

Globe.

Les Catholiques d'Irlande ont été conseillés par des amis sincères de leur cause, de ne pas presser leurs réclamations dans la présente session du parlement.—Ce conseil a été le sujet d'une discussion dans l'Association Catholique. Mr. Conway insista pour une pétition immediate. Il donna avis que le Samedi suivant, il ferait motion pour une petition energique.

Des lettres de Cape Coast, en date du 19 Juin, disent que le gouvernement de Sa Majesté avait l'intention d'abandonner les établissemens de ces endroits, vers la fin de l'année.

Le nouvel ouvrage de Sir W. Scott, "Les Chroniques du Canongate," en deux volumes, contenant trois nouvelles, paraitra vers la fin du mois prochain et sera suivi par "Les contes d'un Grand père," par le même auteur en Novembre.

Londres, 10 Sept.—L'âge de Mr. Tierney, le rend incapable de l'activité et du travail qu'exige une assiduité constante aux devoirs d'office et de parlement, autrement il serait eminemment qualifié pour remplir la charge de Chancelier de l'Echiquier.

Observer.

La Plata—Presque tous les papiers Américains et Européens que nous avons vus dernièrement, ont avancé premièrement que les Republicains de La Plata étaient sur le point de se soumettre à une paix ignominieuse et secondement qu'ils y étaient forcés par les dissentions qui régnaient parmi eux. Il parait maintenant que le fait est exactement le contraire dans l'un et l'autre cas. Les propositions ont été rejetées, et il est probable que la guerre va se faire avec plus de concert et d'energie que jamais.

Des files de papiers de Buenos Ayres, jusqu'au 4 Août reçues par les éditeurs du *Delaware Weekly Advertiser*, disent qu'il y a une grande probabilité que toutes les provinces vont se réunir. Le gouvernement de Cordoue a demandé le rétablissement de l'ordre de choses précédent, et a montré une disposition de concourir dans les mesures qui pourraient être prises pour l'avantage général, et pour soutenir la guerre. Il a été envoyé de Buenos Ayres des circulaires pour s'informer de la quantité de troupes que peut fournir chaque province pour l'armée d'operation. Le clergé même a fourni une contribution pour la guerre.

Le Président a été autorisé par le Congrès, à négocier un emprunt de Cinq millions, pour l'usage du gouvernement. Le gouvernement provisoire de Buenos Ayres a été installé le 3 d'Aout. Le Gen. Alvear est revenu de l'armée ayant été destitué du commandement en chef et remplacé par Lavalleja. De plus nous avons le plaisir d'apprendre que le Commodore Brown a encore le commandement de l'escadre; et qu'il ne parait rien qui puisse donner à croire qu'il a envie de résigner.

Dans les conjonctures actuelles, Don Pedro est regardé en Europe comme un personnage d'une grande conséquence. Notre propre gouvernement semble aussi le traiter avec une extrême déférence. Pourtant il parait que dans le fait il est également dépourvu de force et d'activité.—*N. Y. Daily Advertiser.*

Québec le 25 Octobre.

La veille du jour où M. Borne a été volé sur le marché de la Basse-ville, M Beaulieu, menuisier, du fauxbourg Saint-Roch, avait eu un portefeuille contenant vingt piastres, volé de sa poche sur le même marché. La tabatière de M. Borne, après avoir été coupée en pièces, a été offerte en vente, lundi et mardi chez plusieurs orfevres, et entre autres à M. Sasseville, en dehors de la porte du Palais, qui l'a reconnue et a fait faire des démarches pour arrêter les voleurs. Ce sont deux enfans de 14 à 15 ans. Il parait qu'ils s'étaient déjà fait quelque réputation en ce genre: car ils furent désignés à M. Borne, peu de temps après ce vol sur le marché, comme en étant probablement les auteurs.

Gaz de Québec.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:

MERCREDI, 31 *OCTOBRE*, 1827.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues d'Angleterre sont des plus satisfesantes. M. Wilmot Horton n'est plus sous-secrétaire des colonies. Il a été remplacé par M. Stanley, Membre du Parlement, qui a voyagé en Canada, il n'y a pas longtems, et qui a eu occasion d'acquerir des renseignemens exacts sur le pays. M. Horton avait été depuis plusieurs années à l'école du Lord Bathurst, s'était imbu de ses principes et de ses préjugés et était peu propre à prendre nos intérêts. On espère beaucoup de celui qui vient de lui succéder.—Bientôt on verra un changement dans les administrations coloniales; elles offraient une foule d'abus auxquels *le ci devant ministère ne songeait pas à* remedier.—Les nouveaux ministres veulent faire disparaitre tout sujet de mécontentement et rendre enfin aux colonies la justice qui leur est due et qu'elles demandent depuis tant d'années.

En Angleterre on commence à ouvrir les yeux sur les maux que souffre le Bas Canada. La Gazette de Quebec contient un long extrait d'une Gazette ministerielle de Londres où on donne un tableau fidèle des abus de l'administration coloniale du Bas-Canada. Nous en donnerons la traduction Samedi prochain.—Cet écrit a excité la rage des editeurs de nos Gazettes Officielles mais ils n'ont point osé le reproduire et le refuter. Ils ont eu recours à l'insulte et à l'outrage ressource de ceux qui ont epouse une mauvaise cause. Si, sans être représentés par un agent en Angleterre, nous avons trouvé des defenseurs et des protecteurs, que ne devons nous pas esperer quand notre cause sera mise dans tout son jour?

Mr. Huskisson secretaire des Colonies en entrant en charge a senti que Mr. Horton ne répondrait point à ses vues libérales, et il s'est choisi dans Mr. Stanley un aide sur lequel il pourra compter.—Cette demarche était une suite de la déclaration qu'il avait faite qu'il n'accepterait point le département des colonies si l'on voulait persister à suivre le système qui y regnait.

Un ami de cette feuille nous prie d'insérer ce qui suit: "Le *New York Enquirer* du 16 du courant contient une decision en faveur des prétendus conspirateurs contre l'Etat de New-York. Il y a près de deux ans, quand l'événement desastreux qui produisit la faillite des principales banques de New-York causa la plus vive sensation et excita un intérêt général, il existait de violens préjugés contre certains individus alors soupçonnés d'en être les auteurs. La voix publique les avait accusés; l'opinion générale les condamna. Mais aujourd'hui nous sommes convaincus que ce préjugé étant absolument mal fondé, et cette opinion temérairement emise, puisqu'après un mûr examen des faits relatifs à cette poursuite, la Cour de Revision (*Court of Errors*) a d'après les conclusions du Chancelier Jones, et conformement aux sentimens des plus habiles jurisconsultes du pays, mis au néant les sentences des Cours Inferieures qui leur avaient été défavorables.

Cet acte de justice est dû en grande partie aux efforts de Jacob Barker l'une des victimes de la crise: traduit devant les tribunaux à une époque où les esprits étaient dans la plus grande effervescence, il n'avait pas eu lieu d'être satisfait du Verdict du jury. Il appela de leur decision et cette fois ses démarches furent couronnées du succès. Il est à présumer, comme le remarque l'Editeur de l'*Enquirer* que cette dernière decision mettra fin à toutes ces poursuites pour Conspiration."

D'autres journaux de New-York, disent que MM: Lambert et Barker ont failli perdre pour la troisième fois le fruit de leurs travaux; que les membres de la Cour d'Appel étaient egalement divisés, et que le Lieutenant Gouverneur de l'Etat de New-York ayant donné sa voix en faveur des Appelants, le jugement de la Cour Inferieure a été infirmé; ils ont aussitot été mis en liberté.

Mercredi soir, des voleurs sont entrés chez M. Andrew Porteous, au fauxbourg de Quebec et en ont enlevé des volailles et plusieurs autres objets. Ils s'étaient procuré l'entree en forçant une porte de cour. *Herald.*

SUICIDE—Dimanche dernier, un nommé *Jasmin*, s'est suicidé en se pendant dans son grenier à Chambly. L'amour immodéré des liqueurs l'a conduit à cette fin malheureuse—Il était pauvre mais honnête, et il est généralement regretté.

MARIE'.

A St. Mathias le 23 du courant, par Messire Consigny, M. Louis Stébenne fils de M. Charles Stébenne, à Dlle. Marie Sans-soucis, tous deux de Pendroit. Le même jour, à Ste. Marie, par Messire Lajus M. Amable Miquelet à Dlle. Marie Messier, tous deux de cette paroisse.

DE'CE'DE'.

A la côte St. Antoine, jeudi dernier au soir, après une maladie souffert avec une resignation chrétienne, Dame MARIE LOUISE LECOUR, épouse de M. Phillippe Leduc, agée de 67 ans. Ses funérailles se sont faites samedi, accompagnées d'un concours nombreux de parents et d'amis.

A Nicolet, le 4 du courant, après une longue et douloureuse maladie M. Basile Cloutier, âgé de 59 ans; ancien et respectable citoyen de l'endroit.

Vendredi dernier, à Québec, M. David Smillie, orfèvre.

CHAMBRE D'ASSEMBLE'E.

8e. FE'VRIER 1810.

RESOLU, Qu'après la fin de la presente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Petition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilége exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'eglise, pendant deux mois au moins avant que telle Pétition soit présentée.

12e. MARS 1817.

RESOLU, Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Petitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

22e. MARS 1819.

RESOLU, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Petition pour obtenir permision d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle du troisième Février mil huit cent dix, donneront aussi, en même tems et de la même manière, un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilége, l'élévation des arches, l'espace entre les culées ou pillers pour le passage des cageux, cages ou bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis ou non, et les dimensions de tel Pont-Levis.

JEUDI, 4 MARS 1824.

RESOLU, Que tout Pétitionnaire demandant un privilége exclusif, dépose entre les mains du Greffier de cette Chambre une somme de vingt-cinq livres, avant que le bill pour tel privilége exclusif soit passé à sa seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux Pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.

(Attesté) WM. LINDSAY, Gr. Assem.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres Papiers-nouvelles publiés en cette Province, sont priés d'insérer les Resolutions ci-dessus dans leurs Papiers respectifs jusqu'à la prochaine assemblée de la Legislature.

HOUSE OF ASSEMBLY.—3d. FEBRUARY, 1810.

RESOLVED,—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House, for leave to bring in a private Bill, wether for the erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the erection of any Turnpike Road, or for granting to any or individuals any exclusive rights or privileges whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose: Notice of such application shall be given in the *QuebecGazette*, and in one of the newspapers of the district, if any is publishedtherein; and also by a Notice, affixed on the Church doors of the Parishes to which such application may affect, or in the most public place where there is no Church, during two months at least, before such Petition is presented.

12th March, 1817.

RESOLVED,—That hereafter this House will not receive any Petitions for private *Bills*, either the first fifteen days of each Session.

22d March, 1819.

RESOLVED,—That after the present Session, before any Petition praying leave to bring in a private *Bill* for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House the person or persons purposing to Petition for such *Bill*, shall, upon giving the Notice prescribed by the rule of the third day of February, one thousand eigh hundred and ten, at the same time, and in the same manner, give a Notice, stating the rates wich they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutments or Piers for the passage of Rafts and Vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge.

THURSDAY, 4TH MARCH, 1824.

RESOLVED, That any Petitioner for an exclusive privilege do deposit in the hands of the Clerk of this House a Sum of twenty five pounds, before the Bill for such exclusive privilege go to a second reading, towards paying part of the expenses of the said private Bill, which said sum shall be returned to the Petitioners if they do not obtain the passation of the Law.

(Attested,) WM. LINDSAY, CLK. ASSY.

The Printers of Gazettes and other Newspapers published in this Province, are requested to insert the above in their respective Papers until the next meeting of the Provincial Legislature.

VENTES PAR ENCAN.

Par J. A. CARTIER.

A Sa chambre d'encan Mercredi prochain, le 31 du courant, sera vendue,

Une quantité de meubles de ménage consistant en un Side-board, Sopha, une commode table, chaises, services à dîner et à déjeuner, ustenilles de cuisine &c. Un assortiment d'argenterie consistant en cuillets à soupe &. à sauce, cuillers de table, do à Thé, do. pour sel et moutarde, fourchettes, Couteaux à poisson et à beurre, pincettes à sucre &c.

DE PLUS

Un beau Cheval bay,
Un Sleigh avec les robes,
Un assortiment de harnais, selles &c.
Un poële à cuisine complet.
2 Poëles simples avec tuyaux,
60 Verres de lampes.

et une variété d'autres articles.

☞ La Vente à 1 HEURE PRECISE.

27 Octobre, 1827. J. A. CARTIER.

A Sa Chambre d'encan, le Samedi prochain 3 de Novembre sera vendu

Un assortiment général de Marchandises Sèches.

La Vente à UNE heure.

J. A. CARTIER.

31 Octobre 1827.

VENTE PAR LOTS.

A Sa Chambre d'encan, le Samedi matin 10 Novembre, seront vendus a termes faciles.

Environ 300 lots de marchandises de laine, toile, coton & soie, formant un excellent assortiment.

☞ La vente à 10 heures.

31 Oct. 1827. J. A. CARTIER.

Par AUSTIN CUVILLIER,

VENTE de Fleur endommagée, pour le bénéfice de qui il appartiendra.

Aux Magasins de Turton Penn, Ecuier, Rue St. Jean Baptiste seront vendu aujourd'hui MERCREDI à 1 heure.

Environ 130 quarts de Fleur endommagée en partie par l'eau.

AUSTIN CUVILLIER E. &C.

31 Oct. 1827.

MONTREAL: { UNE SESSION D'OYER ET TERMINER et de DELIVRANCE GENERALE de PRISON pour le District de Montréal, susdit, se tiendra au PALAIS de JUSTICE en la ville de Montréal, dans le dit District VENDREDI le DEUX de NOVEMBRE prochain. Je donne donc avis par le présent à tous ceux qui poursuivront contre aucun des prisonniers détenus dans la prison commune du dit District, qu'ils soient là et alors présents, pour procéder contre eux, ainsi qu'il sera juste. Et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, *Coroner*, et à tous Grands Connétables et Huissiers dans et pour le District susdit, qu'ils soient là en leurs propres personnes, avec leurs Rôles, Registres, Records, Actes d'accusations et autres mémoires pour faire les choses qu'il appartient à leurs différents offices d'être faites à cet égard.

L. GUGY, Schérif.

Bureau du Shérif, 13 Octobre, 1827.

MONTREAL: TO WIT { A SESSION OF OYER AND TERMINER and GENERAL GAOL DELIVEREY, for the District of Montreal aforesaid, will be holden at the COURT HOUSE, in the City of Montreal, in the said District, on FRIDAY, the SECOND day of NOVEMBER next. I do therefore hereby give notice, to all those who will prosecute against any Prisoners in the Common Gaol for the said District, that they be then and there present to prosecute against them as shall be just. And I do also give notice, to all Justices of the Peace, Coroners, and to all Chief Constables and Bailiffs, in and for the District aforesaid, that they be then and there, in their own and proper persons, with their Rolls, Records, Indictments, and other Remembrances, to do those things which to their several offices in that behalf appertain to be done.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriffs, Office, 13th October, 1827.